



République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20140718-DEL2014-S05012-  
DE  
Date de télétransmission : 18/07/2014  
Date de réception préfecture : 18/07/2014

Séance du Conseil Municipal

du 8 juillet 2014

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 8 juillet 2014 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yves RÉVILLON, Maire, suite aux convocations adressées les 10 juin et 2 juillet 2014.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; M. LE LAUSQUE, Mme MARIAUD, M. VINCENT, M. DANNEPOND, Mme COLOMBEL, Mme CANTET, M. AURIAULT, Mme JAUFFRET, M. BOULDOIRES, Mme GAUZERAN, M. CHAUMERLIAC (à partir de 20h20), Maires Adjoints ; M. DUVIVIER, Mme VENANT-LENUZZA, Mme OUSTLANT, Mme JOFFRE, Mme KAÏMAKIAN, M. LE GORGEU, Mme MOLIN-BERTIN, Mme LARTIGAU, Mme MARTIN, Mme DANINOS, M. JACQUES, M. BARBIER, Mme PETIT, M. PUYGRENIER, Mme DAHAN, M. MBANZA (à partir de 20h45), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme LEMÊTRE, M. MASQUELIER, M. CHAUMERLIAC (jusqu'à 20h20), M. JACOB, Mme PRENTOUT, M. ASSELIN DE WILLIENCOURT, M. LOUIS, M. PEIGNEY, M. MBANZA (jusqu'à 20h45).

Procurations : Mme LEMÊTRE a donné pouvoir à Mme GAUZERAN, M. MASQUELIER à Mme CANTET, M. CHAUMERLIAC à M. BOULDOIRES (jusqu'à 20h20), M. JACOB à M. DUVIVIER, Mme PRENTOUT à Mme KAÏMAKIAN, M. ASSELIN DE WILLIENCOURT à M. DANNEPOND, M. LOUIS à M. VINCENT, M. PEIGNEY à M. PUYGRENIER.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2014/S05/012

**Objet :** Z.A.C. des Bruyères – Bilan de la mise à disposition au public du complément d'étude d'impact – Approbation du programme d'équipements publics modifié – Approbation du dossier de réalisation modifié.



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.122-1-1 et R.122-11 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.311-7 et R.311-8 ;

Vu la délibération n° 2013/S04/010 du 9 juillet 2013 relative aux modalités de mise à disposition du public du complément d'étude d'impact relatif à la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des Bruyères et à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de transmettre préalablement le dossier à l'autorité environnementale ;

Vu le registre mis à disposition du public du dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Z.A.C. des Bruyères ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu le bilan de la mise à disposition du dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Z.A.C. des Bruyères ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ;

Vu le programme des équipements publics de la Z.A.C. des Bruyères modifié ;

Vu la modification du dossier de réalisation de la Z.A.C. des Bruyères ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉLIBÈRE**

Article 1 : Le bilan de la mise à disposition du dossier, comprenant le complément d'étude d'impact de la Z.A.C. des Bruyères ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, tel qu'annexé, est approuvé.

Article 2 : Le programme des équipements publics de la Z.A.C. des Bruyères modifié, tel qu'annexé, est approuvé.



Article 3 : Le dossier de réalisation de la Z.A.C. des Bruyères modifié, tel qu'annexé, est approuvé.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÈTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, M. JACQUES, G. BARBIER.

et 5 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN, D. MBANZA.

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le **18 JUIL. 2014**  
Et de la publication le **16 JUIL. 2014**  
Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine

Pr LE MAIRE ET PAR DELEGATION  
Le Directeur Général Adjoint  
Pôle Administration Générale



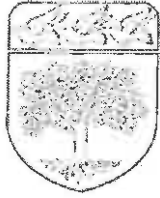
Loïc LE QUENTREC

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON





République Française

**COMMUNE DE BOIS-COLOMBES**

Séance du Conseil Municipal

du 8 juillet 2014

---

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**Objet : Z.A.C. des Bruyères – Bilan de la mise à disposition au public du complément d'étude d'impact – Approbation du programme d'équipements publics modifié – Approbation du dossier de réalisation modifié.**

Rapporteur : Monsieur LE LAUSQUE, Maire Adjoint.

Pôle	Aménagement urbain et services techniques
Direction	Aménagement urbain
Commission	Aménagement urbain, habitat, équipements publics, environnement, sécurité publique et prévention
Référence	Délibération n°2014/S05/012

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement et à la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2013, dans le cadre de l'avancement de la réalisation de la Z.A.C. des Bruyères et de ses évolutions et préalablement à la modification du dossier de réalisation, comprenant la modification du programme des équipements publics, une mise à disposition du public d'un dossier comprenant un complément d'étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, s'est déroulée du 14 octobre 2013 au 12 novembre 2013.

Le bilan de cette mise à disposition, ci-annexé, fait ressortir, d'une part, que celle-ci s'est déroulée régulièrement, et d'autre part, qu'une seule annotation a été portée n'entraînant pas d'observation particulière au projet de modification de la Z.A.C. des Bruyères.

Pour mémoire, du fait de la mise au point foncière entre l'aménageur et le propriétaire des terrains, à savoir Réseau Ferré de France (R.F.F.), la modification simplifiée du plan local d'urbanisme approuvée par délibération du 9 juillet 2013 autorise la consolidation de la programmation du dernier secteur de développement de la Z.A.C. des Bruyères (ZB2 sud) par une augmentation limitée de la constructibilité de la ZAC (+12,7%) permettant la construction d'un ensemble tertiaire de 50.000 m<sup>2</sup> sur le secteur ZB2 sud.

Concomitamment, il convient d'actualiser et de mettre en cohérence le dossier de réalisation s'agissant notamment du programme global de construction ainsi que du programme des équipements publics.

Conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation modifié comprend :

- le programme global des constructions ;
- les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps et en fonction des parties déjà réalisées et celles restant à réaliser ;
- le programme des équipements publics ;
- le complément d'étude d'impact accompagné de l'avis de l'autorité environnementale.

Toutefois, en application de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme, il convient également d'approuver spécifiquement le programme des équipements publics modifié.

S'agissant de ce dernier, vous noterez plus particulièrement que parallèlement au développement du dernier secteur dit ZB2 sud comportant principalement un programme tertiaire de 50.000 m<sup>2</sup>, il est proposé :

- une revalorisation du volume de travaux de voirie et réseaux divers intégrant l'aménagement de la portion de coulée verte située à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. ;
- une réévaluation de la participation de l'aménageur au financement de cinq classes à réaliser dans le cadre de l'opération du groupe scolaire Pierre-Joigneaux ;
- l'intégration de la reconstruction de l'escalier avenue Chevreul menant à la gare de Bécon ;
- l'inscription d'une participation de la Z.A.C. des Bruyères aux travaux préalables de démantèlement nécessaires au projet de la coulée verte sur l'emprise ferroviaire déclassée dite « barreau de raccordement de Courbevoie ».



En conclusion, je vous propose :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Z.A.C. des Bruyères ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, tel qu'annexé ;
- d'approuver le programme des équipements publics de la Z.A.C. des Bruyères modifié, tel qu'annexé ;
- d'approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C. des Bruyères modifié, tel qu'annexé.

Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine,

Yves RÉVILLON

ANNEXES	
Pièce(s) jointe(s)	Bilan de la mise à disposition du dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Z.A.C. des Bruyères ainsi que l'avis de l'autorité environnementale Programme des équipements publics de la Z.A.C. des Bruyères modifié Modification du dossier de réalisation de la Z.A.C. des Bruyères (à l'exception du complément d'étude d'impact : pièce consultable)
Pièce(s) consultable(s)	Dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Z.A.C. des Bruyères ainsi que l'avis de l'autorité environnementale Registre mis à disposition du public du dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Z.A.C. des Bruyères ainsi que l'avis de l'autorité environnementale



# ZAC DES BRUYERES

## MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION

Programme des Equipements Publics

**Sefri**  
**Cime**  
Activites & services

**BC**  
BOIS COLOMBES

Juin 2014

ZAC DES BRUYERES

Programme des équipements publics

DL/11-2013

Nature des équipements	Coût HT en Kg €	Prise en charge financière	Maître d'Ouvrage	Bénéficiaire	Observations
1 Avenue de l'Europe					
1.1 Elargissement à 16 m	3,8	Département	Département	Département	Réalisé
1.2 Elargissement à 22 m	0,457	Aménageur	Département	Département	Réalisé
2 VRD Secteurs ZA - ZB1-ZB2 Nord	19,761	Aménageur	Aménageur	Ville	Réalisé
3 Parc des Bruyères	5,793	Ville avec participation Aménageur et subventions Région et Département	Ville	Ville	Réalisé
4 Ecole 9 classes	4,5	Participation Aménageur et subventions Etat et Département	Ville	Ville	Réalisé
5 Equipement socio-administratif (1.000 m <sup>2</sup> brut)	0,9	Aménageur	Aménageur	Ville	Réalisé
6 Centre Technique Municipal	8,85	Ville avec participation Aménageur et subvention Département	Aménageur	Ville	Réalisé
7 Aménagement de 5 classes	2,5	Participation Aménageur	Ville	Ville	En cours
8 Agrandissement de la crèche "A tire d'aile"	0,61	Participation Aménageur	Ville	Ville	En cours
9 Passage souterrain vers la gare de Bécon	0,94	Aménageur	Aménageur	Ville	A l'étude
10 Coulee verte - Démantèlement préalable	1,28	Participation Aménageur	Ville	Ville	A l'étude
11 Réfection escalier rue de Chevreul vers la gare de Bécon	0,3	Aménageur	Aménageur	Ville	A l'étude
12 Actualisation coût de l'aménagement de 5 classes	0,65	Participation Aménageur	Ville	Ville	En cours
13 VRD et frais annexes secteur ZB2 sud	6,5	Aménageur	Aménageur	Ville	A l'étude

Convention d'aménagement 07/02/2001 et Avenant n°1 10/2004

Avenant n°4 09/2010

Avenant n°5 en pré

## **Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) des Bruyères – Bilan de la mise à disposition du public du dossier comprenant le complément d'étude d'impact ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale**

### **1. Contexte procédural**

Dans le cadre de l'avancement de la réalisation de la ZAC des Bruyères et de ses évolutions, un complément d'étude d'impact a été élaboré et est destiné à actualiser l'étude d'impact d'origine figurant dans le dossier de création approuvé le 30 Mars 1999 par délibération du Conseil Municipal et à se substituer également en partie au complément réalisé en 2004 et joint au dossier de réalisation initial.

Ce complément est appelé à figurer au dossier de réalisation modificatif à approuver prochainement et il est rendu nécessaire par les dispositions prévues à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme. Celui-ci indique en effet que *« le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mentionnée à l'article R 311-2, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création. »*

Les dispositions de l'article L122-1-1 du code de l'Environnement prévoient que lorsqu'un projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement nécessitant une étude d'impact n'est soumis au titre du code de l'environnement ou au titre d'autres dispositions législatives spécifiques au projet ni à enquête publique, ni à une autre procédure de consultation du public, *« Le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage met à la disposition du public, avant toute décision d'approbation ou d'exécution, l'étude d'impact ».*

Or, l'approbation du dossier de réalisation modifié de la ZAC des Bruyères n'est soumise ni à enquête publique, ni à une autre procédure de consultation du public. C'est pourquoi, le complément d'étude d'impact a fait l'objet d'une mise à disposition.

A l'issue de cette mise à la disposition du public, un bilan est présenté au Conseil Municipal afin de tenir compte des avis émis et des observations du public lors de l'approbation du dossier de réalisation modifié de la ZAC des Bruyères.

### **2. Déroulement de la mise à disposition**

Conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement et en application de la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2013, il a été procédé du **14 octobre 2013 au 12 novembre 2013 inclus**, à la mise à disposition du public d'un dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Zone d'Aménagement Concerté des Bruyères ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le public a pu consulter le dossier du lundi au vendredi (de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) et le samedi (de 8h30 à 12h00 à l'exception du samedi 2 novembre) :

- au Guichet Unique d'Accueil de la mairie de Bois-Colombes,
- en Mairies de Quartier (Mermoz – 102 rue Adolphe-Guyot et Bruyères – 2 allée Marc-Birkigt),

L'ensemble du dossier était consultable durant cette même période sur le site internet de la ville : [www.bois-colombes.com](http://www.bois-colombes.com)

Les observations pouvaient être consignées dans un registre ouvert à cet effet et tenu au Guichet Unique d'Accueil en Mairie ou adressées par courrier à Monsieur le Maire (Hôtel de Ville – 15 rue Charles-Duflos 92270 Bois-Colombes ou déposé en Mairies de quartier) ou par courriel (à l'adresse suivante : [urbanisme@bois-colombes.com](mailto:urbanisme@bois-colombes.com)), lesquelles observations seraient alors annexées au registre.

La mise à disposition du dossier a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Avis d'information par voie de presse paru le 3 octobre 2013 dans La Croix et Le Parisien (Edition 92)
- Affichage de l'avis d'information en Mairie et sur les panneaux administratifs de la ville du 4 octobre 2013 au 12 novembre 2013 inclus.

L'avis a également été diffusé sur le site internet de la ville ainsi que sur les journaux électroniques de rue.

### **3. Remarques exprimées lors de la mise à disposition**

Une seule annotation a été portée au registre de mise à disposition laquelle n'entraîne pas d'observation particulière sur le dossier.

Aucun courrier, ni courriel d'observation n'a été reçu relativement à cette mise à disposition.

### **4. Bilan de la mise à disposition**

La mise à disposition du public du dossier comprenant le complément d'étude d'impact de la Zone d'Aménagement Concerté des Bruyères ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale s'est déroulée conformément aux articles L.122-1-1 et R.122-11 du code de l'environnement et à la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2013.

Durant la période de mise à disposition, le dossier a fait l'objet d'une seule annotation n'entraînant pas d'observation particulière sur le projet de modification de la ZAC des Bruyères.

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**VILLE DE BOIS-COLOMBES**



# **ZAC DES BRUYERES**

**MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION**

AMENAGEUR :

**SNC DES BRUYERES**

GERANT :



20, PLACE DE CATALOGNE - 75014 PARIS  
TELEPHONE : 01 40 48 57 00 - TELECOPIE : 01 40 48 56 99

Jun 2014

## VILLE DE BOIS COLOMBES

### ZAC DES BRUYERES

#### Modification du Dossier de Réalisation

#### RAPPORT DE PRESENTATION

Les opérations de la ZAC des Bruyères sont aujourd'hui réalisées à plus de 80%.

Rappelons que la ZAC des Bruyères a été créée le 30 mars 1999 d'abord dans le cadre d'un PAZ approuvé le 24 octobre 2000, modifié en septembre 2002 et mars 2004 avant d'intégrer le PLU en juin 2007, lequel a été modifié en mars 2009 et en juillet 2013.

Le développement de la ZAC s'est en premier lieu développé au nord de l'avenue de l'Europe, secteur aujourd'hui entièrement réalisé.

Les points forts de la réalisation de ce secteur ont été l'arrivée des sociétés COLGATE-PALMOLIVE et AVIVA occupant près de 54.000 m<sup>2</sup> HON, de la création du Parc des Bruyères et des 668 logements qui l'entourent (dont 141 à caractère social) l'occupation d'un ensemble de commerces de proximité dont une moyenne surface alimentaire ainsi qu'une résidence hôtelière et enfin de la réalisation de l'Ecole des Cigognes dans les murs de l'ancienne soufflerie d'Hispano Suiza.

Le secteur situé au sud de l'avenue de l'Europe a poursuivi cet élan plus récemment.

L'arrivée d'IBM France suivie de GRTgaz puis de COFACE a largement contribué à concrétiser et conforter durablement le pôle tertiaire voulu par la Ville de Bois-Colombes.

Ont ainsi été réalisés ou sont en cours :

70.111 m <sup>2</sup>	de logements
163.002 m <sup>2</sup>	de bureaux et activités
5.831 m <sup>2</sup>	de commerces
9.982 m <sup>2</sup>	d'équipements publics
<u>4.148 m<sup>2</sup></u>	<u>de résidence hôtelière</u>
253.074 m <sup>2</sup>	au total

L'évolution remarquable de cette opération dont les risques financiers ont constamment été assumés par l'Aménageur, a eu un effet positif tant sur le dynamisme démographique de Bois-Colombes que sur le rééquilibrage de son taux d'emploi, ainsi que sur les ressources fiscales communales. Etant précisé que la programmation et les objectifs initiaux de la ZAC ont été respectés (recomposition du secteur avec dominante d'activités économiques modernes. Maintien d'une morphologie urbaine bois-colombienne, réalisation d'équipements publics adaptés, privilégiant les espaces verts, mise en relation du quartier avec les autres quartiers de Bois-Colombes... et les infrastructures SNCF actuelles et futures)



Les réalisations de la ZAC des Bruyères respectent également les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du plan d'urbanisme de Bois-Colombes, à savoir :

- Préserver la qualité du cadre de vie bois-colombien, élément identitaire de la commune,
- Améliorer les déplacements et la circulation,
- Péréniser et renforcer l'activité économique dans la commune.

Il reste désormais à réaliser le dernier secteur de la ZAC des Bruyères, à savoir le secteur ZB2 sud constitué essentiellement de terrains appartenant au RFF.

Suite aux projets de réaménagement de la gare de Bécon et à l'abandon des voies dites du barreau de Courbevoie, il a pu être mis au point, avec le RFF, un programme de fonciers cessibles d'environ 20.000 m<sup>2</sup>, sur lesquels un schéma directeur de plan masse a été mis au point avec la Ville, conformément au plan d'aménagement général de la ZAC.

Le long du faisceau de voies ferrées subsistantes, il est désormais possible de réaliser 50.000 m<sup>2</sup> de bureaux et activités, dans un site exposé aux nuisances ferroviaires et donc peu propice à l'usage résidentiel et ainsi de conforter la durabilité du pôle tertiaire pour lequel il n'existera plus d'opportunités sur le territoire communal.

Une résidence à vocation notamment de « logement étudiant » à financement aidé a été prévue en prolongement et en complément des opérations résidentielles en cours.

La modification du PLU de 2013 a autorisé ces réalisations et améliorent le système de voirie actuelle et notamment les parcours piétonniers.

A ce stade il apparaît nécessaire de mettre à jour le dossier de réalisation de la ZAC compte tenu des éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier il y a plus de dix ans.

On trouvera donc, ci-joints,

- Le complément d'étude d'impact,
- Le programme global des constructions,
- Le programme des équipements publics.
- Les modalités prévisionnelles de financement,
  - Budget Secteurs ZA – ZB1 – ZB2 nord
  - Budget Secteur ZB2 sud,
  - Budget prévisionnel ZB2 sud échelonné dans le temps.

# ZAC DES BRUYERES

MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION

Complément d'étude d'impact



Juin 2014

(Dossier consultable)

PROJET

# ZAC DES BRUYERES

MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION

Programme global des constructions

PROJET



Juin 2014

## ZAC DES BRUYERES

### Programme Général des Constructions (SHON sauf SP pour les logements de ZB2 nord et pour ZB2 sud)

Secteur	Bureaux	Activités	Eq. Publics	Commerces	Hôtel	Logements, dont Sociaux	Parkings
ZA (Îlots 1 à 10 réalisés)	45 060,70 m <sup>2</sup>	10 146,30 m <sup>2</sup>	3 866,31 m <sup>2</sup>	5 262,84 m <sup>2</sup>	4 148,06 m <sup>2</sup>	53 927,72 m <sup>2</sup> (11.180,46 m <sup>2</sup> )	2 250 unités
ZB1 (Îlots 12-12bis - 13 réalisés)	56 432,00	10 823,00 m <sup>2</sup>	6 116,00 m <sup>2</sup>			2 284,00 m <sup>2</sup>	1 673 unités
ZB2 nord (Îlots 14-15-15bis) Bureaux réalisés Logements en cours	40 000,00 m <sup>2</sup>			580,00 m <sup>2</sup>		13 889,00 m <sup>2</sup>	781 unités
ZB2 sud En projet	48 500,00 m <sup>2</sup>	1 500,00 m <sup>2</sup>		1 000,00 m <sup>2</sup>		5 000,00 m <sup>2</sup> (2.000 m <sup>2</sup> )	580 unités

---

189 992,70 m<sup>2</sup> 22 469,30 m<sup>2</sup> 9 982,31 m<sup>2</sup> 6 842,84 m<sup>2</sup> 4 148,06 m<sup>2</sup> 75 100,72 m<sup>2</sup> (16.109,46 m<sup>2</sup>) 5 284 unités

Nbre de logements, avant ZB2 sud : 908, dont 184 sociaux

TOTAL GENERAL PREVISIONNEL  
(Constructibilité au PLU : 310.400 m<sup>2</sup>) 308 535,93 m<sup>2</sup>

# ZAC DES BRUYERES

MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION

Programme des Equipements Publics

PROJET



Juin 2014

ZAC DES BRUYERES

DL/11-2013

Programme des équipements publics

Nature des équipements	Coût HT en Kg €	Prise en charge financière	Maitre d'Ouvrage	Bénéficiaire	Observations
1 Avenue de l'Europe					
1.1 Elargissement à 16 m	3,8	Département	Département	Département	Réalisé
1.2 Elargissement à 22 m	0,457	Aménageur	Département	Département	Réalisé
2 VRD Secteurs ZA - ZB1-ZB2 Nord	19,761	Aménageur	Aménageur	Ville	Réalisé
3 Parc des Bruyères	5,793	Ville avec participation Aménageur et subventions Région et Département	Ville	Ville	Réalisé
4 Ecole 9 classes	4,5	Participation Aménageur et subventions Etat et Département	Ville	Ville	Réalisé
5 Equipement socio-administratif (1.000 m <sup>2</sup> brut)	0,9	Aménageur	Aménageur	Ville	Réalisé
6 Centre Technique Municipal	8,85	Ville avec participation Aménageur et subvention Département	Aménageur	Ville	Réalisé
7 Aménagement de 5 classes	2,5	Participation Aménageur	Ville	Ville	En cours
8 Agrandissement de la crèche "A tire d'aile"	0,61	Participation Aménageur	Ville	Ville	En cours
9 Passage souterrain vers la gare de Bécon	0,94	Aménageur	Aménageur	Ville	A l'étude
10 Coulee verte - Démantèlement préalable	1,28	Participation Aménageur	Ville	Ville	A l'étude
11 Réfection escalier rue de Chevreuil vers la gare de Bécon	0,3	Aménageur	Aménageur	Ville	A l'étude
12 Actualisation coût de l'aménagement de 5 classes	0,65	Participation Aménageur	Ville	Ville	En cours
13 VRD et frais annexes secteur ZB2 sud	6,5	Aménageur	Aménageur	Ville	A l'étude

Convention d'aménagement 07/02/2001 et Avenant n°1 10/2004

Avenant n°4 09/2010

Avenant n°5 en pré

# ZAC DES BRUYERES

MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION

**Modalités prévisionnelles de financement**

PROJET



Juin 2014



## MODALITES DE FINANCEMENT

(H.T.)

### Budget Secteurs ZA - ZB1 - ZB2 nord

Dépenses	Recettes	
Foncier	69 022 452 €	110 443 000 €
Maintenance du site	5 715 000 €	38 917 000 €
Démol/dépol/terrassements	21 463 000 €	8 850 000 €
VRD	19 761 000 €	3 492 000 €
Frais financiers	14 000 000 €	4 841 000 €
Frais annexes (Honoraires, assurances, impôts)	16 060 000 €	3 778 000 €
Participations	12 425 851 €	1 331 000 €
CTM	8 850 000 €	
Divers/Imprévus/Marge	4 354 697 €	
Total	171 652 000 €	Total 171 652 000 €

## MODALITES DE FINANCEMENT

(H.T.)

### Budget prévisionnel Secteur ZB2 sud

Dépenses		Recettes	
Acquisitions foncières, yc démolitions/dépollutions	41 700 000 €	Vente charge foncière Bureaux	50 030 000 €
VRD	4 600 000 €		
Frais financiers	300 000 €	Vente charges foncières logements sociaux	2 600 000 €
Frais annexes (Honoraires, assurances, impôts)	1 500 000 €		
Participations	4 000 000 €		
Divers et imprévus	250 000 €		
Participation Logements sociaux	280 000 €		
<b>Total</b>	<b>52 630 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>52 630 000 €</b>



